

Conditions générales de vente

Modalités et conditions d'inscription applicables à l'ensemble des formations dispensées par Cogito'Z Orientation / L'Eclaireur

Article 1 – Objet et champ d'application

1.1 Les présentes conditions générales de vente (les « CGV »), ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles la Société L'Eclaireur, Siret 503968075 00021 (« l'Organisme de formation ») consent au responsable de l'inscription, acheteur professionnel, et/ou participant à la formation (individuellement ou collectivement) le « Client » qui l'accepte, une formation issue de l'offre de formations de l'Organisme de formation. Le Client et l'Organisme de formation sont respectivement individuellement la « Partie » ou collectivement les « Parties ». Les présentes CGV sont complétées par le règlement intérieur visible sur le site Cogito'Z Orientation de la société L'Eclaireur. Toute commande implique l'acceptation sans réserve par le Client des CGV.

1.2 Les formations concernées s'entendent des formations proposées sur le site Internet de l'Organisme de formation (« Formations inter ») ainsi que des formations organisées à la demande du Client pour son compte ou pour le compte d'un groupe fermé de clients (« Formations intra »).

Article 2 - Modalités d'inscription

2.1 Formations inter

La demande d'inscription à une Formation inter doit être faite par le Client par l'un des moyens suivants :

- Une inscription via le formulaire en ligne sur notre site Internet ;
- L'envoi d'un email indiquant la demande d'inscription et contenant les coordonnées du Client (nom, prénom, fonction, adresse, raison sociale le cas échéant), ainsi que les dates, l'intitulé de la Formation, et le nombre de participants que le Client souhaite inscrire ;

Pour toute inscription, un accusé de réception est adressé au Client. L'accusé ne vaut pas confirmation de la tenue de la formation.

Inscription Particulier (En financement personnel total et sans appel à des ressources extérieures) : L'inscription est validée à réception du bulletin d'inscription par courrier ou faite en ligne, avec règlement de l'acompte ou règlement global. Le tarif Particulier implique le règlement d'un acompte. Le dossier de finalisation d'inscription est adressé par mail. Le client devra retourner un exemplaire du contrat signé ainsi que le solde de la formation au plus tard 1 semaine avant le début de l'action de formation.

Inscription Entreprise, Etablissement, OPCO et/ou par l'employeur : L'inscription est validée à réception du bulletin d'inscription par courrier ou faite en ligne. Le dossier de finalisation d'inscription est adressé par mail comprenant la convention de formation à retourner signée. L'inscription est considérée comme définitive à réception de la convention de formation professionnelle continue signée ou un bon de commande, ou un accord de prise en charge par un OPCO. Les frais de formation sont à régler dans les 30 jours suivant l'établissement de la facture à l'issue de la formation.

Délais d'inscription : Les inscriptions sont possibles jusqu'à 1 semaine avant le début de la formation - s'il reste des places disponibles. Dans le cas contraire, une inscription sur liste d'attente est proposée (en cas de désistement ou d'annulation). Nous contacterons les personnes par ordre d'inscription sur cette liste d'attente.

2.2 Formations intra

Toute demande intra fait l'objet d'une proposition pédagogique et financière de l'Organisme de formation, incluant les échéances de règlement. L'acceptation formelle par le Client de cette proposition commerciale doit parvenir à l'Organisme de formation au moins 30 jours calendaires avant la date de la première Formation. Celle-ci vaut commande définitive et emporte acceptation des CGV, des dates et lieux arrêtés de la Formation. À l'issue de la Formation, l'Organisme de formation adresse au Client facture, et copie de la liste d'émargement.

Article 3 – Modalités de Formation

L'Organisme de formation est libre d'utiliser les méthodes et outils pédagogiques de son choix, qui relèvent de sa seule compétence.

3.1 Formations présentielles

Les Formations inter peuvent être assurées dans les locaux de formation/réunion de l'Organisme de formation ou dans un site extérieur (si une modification indépendante de la volonté de l'Organisme de formation devait intervenir sur un lieu initialement prévu - dans la limite géographique de la même commune – le Client sera prévenu dans les meilleurs délais de ce changement, et aucune indemnité compensatrice ne lui sera due). Les Formations intra peuvent être assurées dans les locaux du Client et avec les moyens logistiques qu'il fournit (a minima un vidéoprojecteur et un paperboard).

Les participants des Formations réalisées dans le Centre de formation de l'Organisme de formation sont tenus de respecter le règlement intérieur du Centre. Si la formation se déroule hors du Centre de formation de l'Organisme de formation, les participants sont tenus de respecter le règlement intérieur de l'établissement d'accueil. L'Organisme de formation se réserve le droit, sans indemnité de quelque nature que ce soit, d'exclure à tout moment, tout participant dont le comportement gênerait le bon déroulement du stage et/ou manquerait gravement au règlement intérieur.

3.2 Formations à distance

Accès à la plateforme de formation

1. Prérequis techniques : Le Client devra s'assurer préalablement, et durant toute l'utilisation du service, de la compatibilité permanente de son environnement technique avec la plateforme utilisée par L'Eclaireur : ZOOM. Il ne pourra se prévaloir d'une incompatibilité ou d'un défaut d'accès. À cette fin, il est indispensable que le client dispose ou ait accès à une connexion Internet haut débit (type ADSL/Fibre) et à un équipement informatique muni d'une sortie audio, d'une caméra et d'une entrée micro. Le coût de la connexion Internet reste à la charge du Client.
2. Le Client reconnaît notamment :
 1. qu'il est seul responsable de l'usage qu'il fait du site et de son lien d'accès à la formation
 2. que son lien d'accès est strictement personnel et qu'il s'engage à ne pas le communiquer à des tiers
 3. qu'il a connaissance de la nature d'Internet (performances techniques, temps de réponse pour interroger ou consulter...)
 4. qu'il lui appartient de s'assurer que les caractéristiques techniques de son ordinateur lui permettent d'accéder correctement au site, qu'il lui appartient de prendre les mesures appropriées de protection et de sauvegarde de ses propres données et logiciels de la contamination par d'éventuels virus pouvant circuler à travers le site

En conséquence, L'Eclaireur ne peut être tenu responsable de tous dommages directs ou indirects découlant de l'usage du site. L'Eclaireur ne peut être tenu responsable des limites inhérentes à l'accès propre du client (vitesse d'accès, restriction et blocages éventuels.)

Article 4 – Tarifs et conditions de règlement

4.1 Tarifs

Nos tarifs sont nets, exonérés de TVA et ne comprennent pas les frais annexes des stagiaires tels que les déplacements, l'hébergement et les frais de restauration (liste non exhaustive).

Toute formation commencée est due en totalité.

4.1.1 Formations inter

Les prix des formations inter sont indiqués sur la page dédiée de chaque formation sur le site internet de l'Organisme de formation.

4.1.2 Formations intra

Les prix des formations intra sont indiqués sur la proposition commerciale adressée au Client. Les frais éventuellement liés aux locations de salle, frais de déplacement et d'hébergement des formateurs, sont facturés en sus.

4.2 Conditions de règlement

4.2.1 Le paiement peut se faire par chèque, par CB en cas d'inscription en ligne, ou par virement, dans ce cas une copie de l'ordre de virement devra être adressé par mail.

En cas de formation intra, ou de formation inter prise en charge par OPCO ou employeur, l'échéancier est celui convenu initialement avec le financeur.

En cas de formation inter en financement individuel, le règlement doit intervenir au plus tard 1 semaine avant le début de la formation. En cas de retard de paiement, des pénalités égales à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur seront exigibles de plein droit sans qu'un rappel soit nécessaire, ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 euros. En cas d'absence de règlement, l'Organisme de formation pourra refuser de délivrer la formation concernée sans que le Client puisse prétendre à une quelconque indemnité, et se réserve le droit de suspendre ou refuser toute nouvelle commande jusqu'à apurement du compte.

4.2.2 En cas de prise en charge du paiement par un organisme collecteur, il appartient au Client :

- De faire une demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande ;
- De l'indiquer explicitement lors de sa commande en y indiquant les coordonnées complètes de l'organisme collecteur ;
- De transmettre l'accord de prise en charge dès réception et avant la date de formation ;
- De s'assurer de la bonne fin du paiement par l'organisme qu'il aura désigné.

Si l'Organisme de formation n'a pas reçu la prise en charge de l'OPCO au 1^{er} jour de la formation (et si le Client ne s'est pas désisté au moins 1 semaine avant le début de la formation), le Client sera facturé de l'intégralité du prix de la formation.

Si l'organisme collecteur ne prend en charge que partiellement le prix de la formation, le reliquat sera facturé au Client.

En cas de non-paiement par l'organisme collecteur des frais de formation, le Client sera redevable de l'intégralité du prix de la formation et sera facturé du montant correspondant.

Article 5 – Annulation, modification ou report des formations par l'Organisme de formation

L'Organisme de formation se réserve le droit d'annuler ou de reporter une Formation, notamment lorsque le nombre de participants à cette Formation est jugé pédagogiquement inapproprié, et d'en informer le Client au plus tard 10 jours calendaires avant la date de la Formation. L'Organisme de formation rembourse alors au Client le montant de la formation éventuellement déjà réglé. Aucune indemnité compensatrice supplémentaire ne sera versée au Client en raison d'un report ou d'une annulation du fait de l'Organisme de formation.

En cas de force majeure intervenant moins de 10 jours avant le début de la formation (par exemple dommage important dans les locaux de formation, ou maladie du formateur), l'Organisme de formation s'engage à reporter la formation dans les meilleurs délais, ou le cas échéant se réserve le droit de remplacer un formateur défaillant par une personne aux compétences équivalentes. Lorsque le report de la formation à une date ultérieure n'est pas possible et qu'aucune autre session n'est programmée, l'Organisme de formation procède au remboursement de la totalité du prix de la Formation à l'exclusion de toute autre indemnité.

Article 6 – Annulation, report de participation par le Client

6.1 Formation inter

6.1.1 Quand les conditions de reconnaissance du droit de rétractation sont réunies, le client consommateur dispose d'un délai légal de 14 jours à compter de la conclusion du contrat pour se rétracter (sans nécessité de motif) en adressant un courrier recommandé à L'Eclaireur, 53 boulevard de Nice 13008 Marseille. L'Eclaireur remboursera, sous réserve de ce qui suit, les sommes perçues. Si le Client a accepté de commencer la prestation avant l'expiration du délai de rétractation, il reste redevable du coût des services consommés. La rétractation est sans effet sur l'exécution du mandat relativement aux prestations réalisées à sa demande avant l'expiration du délai de rétractation.

FORMULAIRE TYPE DE RÉTRACTATION :

Je vous notifie par la présente ma rétractation du contrat signé avec L'Eclaireur portant sur la vente du service ci-dessous :

Commandé le :

Nom / Adresse / Date / Signature

6.1.2 Une fois le délai de rétractation légal passé, le Client peut demander l'annulation ou le report de sa participation à une formation inter si la demande formulée par écrit parvient à l'Organisme de formation par mail ou courrier postal. L'annulation ou le report est effectif après confirmation par l'Organisme de formation auprès du Client.

Les conditions financières d'annulation sont les suivantes :

- plus de 30 jours calendaires avant le début du stage : aucun frais d'annulation, toute somme versée est remboursée.
- entre 30 et 15 jours calendaires avant le début du stage : 50 € de frais de gestion seront dus à L'Eclaireur
- entre 14 et 7 jours calendaires avant le début du stage : 50 % du règlement sera dû à L'Eclaireur
- moins de 7 jours calendaires avant le début du stage : 100 % du règlement sera dû à L'Eclaireur.

En cas d'absence à la formation, de retard, de participation partielle, d'abandon ou de cessation anticipée pour tout autre motif que la force majeure dûment reconnue, le Client sera redevable de l'intégralité du montant de sa formation.

En cas d'absence pour raisons de santé majeures et imprévisibles justifiée par un certificat médical, le participant défaillant pourra reporter son inscription sur la prochaine session programmée. A défaut il aura accès au remboursement du prix de la formation versé.

6.2 Formations intra

Le Client peut demander l'annulation ou le report d'une formation intra.

Si cette demande parvient à l'Organisme de formation, par écrit, au moins 15 jours calendaires avant la date de la formation, et/ou si le report est possible, seuls les frais engagés au titre de la préparation (notamment préparation par le formateur et l'équipe pédagogique, location de salle, déplacement, hébergement) seront facturés au Client.

Si cette demande parvient à l'Organisme de formation moins de 15 jours calendaires avant la formation, et que le report n'est pas possible, le Client sera facturé de 50% du prix de la Formation, auxquels s'ajoutent les frais engagés au titre de la préparation.

Article 7 – Assurance / Règlement intérieur

Pendant toute la durée de la formation, le stagiaire reste responsable vis-à-vis des tiers et de L'Eclaireur. Il doit être couvert par son entreprise ou à titre particulier par une assurance garantissant une couverture suffisante contre les risques de natures diverses, notamment la Responsabilité Civile. De plus, avant toute formation, le Client doit avoir pris connaissance du règlement intérieur disponible sur le site internet de l'Organisme de formation.

Article 8 – Propriété intellectuelle et droits d'auteur

Les supports pédagogiques remis lors de la Formation ou accessibles en téléchargement dans le cadre de la formation sont la propriété de l'Organisme de formation. Ils ne peuvent être reproduits partiellement ou totalement sans l'accord exprès de l'Organisme de formation. L'ensemble des textes, commentaires, ouvrages, illustrations et images reproduits sur ces supports sont protégés par le droit d'auteur et pour le monde entier. Toute autre utilisation que celle prévue aux fins de la formation est soumise à autorisation et préalable de l'Organisme de formation sous peine de poursuites judiciaires. Le Client s'engage également à ne pas faire directement ou indirectement de la concurrence à l'Organisme de formation en cédant ou en communiquant ces documents.

Article 9 – Renseignements et réclamations

Toute demande d'information ou réclamation du Client devra être formulée par écrit à l'Organisme de formation (adresse postale : L'Eclaireur / Cogito'Z - 53, boulevard de Nice 13008 Marseille – email : cogitozformations@cogitoz.com), qui s'efforcera d'y répondre dans les meilleurs délais.

Article 10 – Responsabilité

Le Client est seul responsable de la consultation, du choix de la formation fournie par l'Organisme de formation. La responsabilité de l'Organisme de formation ne peut être engagée qu'en cas de faute ou de négligence prouvée et sera limitée aux préjudices directs subis par le Client, à l'exclusion de tout préjudice indirect, de quelque nature que ce soit et notamment toute perte de clientèle, de résultat, d'exploitation, préjudice commercial.

Article 11 – Protection des données à caractère personnel

Les données à caractère personnel concernant le client sont collectées et traitées par L'Eclaireur aux fins de réalisation et de suivi de la formation. Conformément à la loi, le client dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant et qu'à cette fin, une demande précisant l'identité et l'adresse électronique du requérant peut être adressée à L'Eclaireur. L'Eclaireur conservera, pour sa part, les données liées à l'évaluation des acquis par le client, pour une période n'excédant pas la durée nécessaire à l'appréciation de la formation.

Article 12 – Divers

12.1 Le Client ne pourra intenter aucune action, quels qu'en soient la nature ou le fondement, plus d'un an après la survenance de son fait générateur.

12.2 Les présentes CGV sont régies par le droit français. Tout litige se rapportant à son exécution ou à son interprétation sera de la compétence du tribunal de commerce de Marseille.